



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/JUIN/59

Point de l'ordre du jour
1

OBJET
**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION DU
BUDGET DU PORT
TECHNIQUE 2013 DRESSÉ
PAR LE RECEVEUR
MUNICIPAL**

RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 27/06/2014
L'affichage en mairie le : 27/06/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets primitif et supplémentaires du Budget Principal de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé **À L'UNANIMITÉ** le Compte Administratif du Budget du Port Technique de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les résultats de l'exercice étant les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisés.....107 318,20 €
Recettes réalisées.....135 327,39 €
Résultat reporté.....0,00 €
SOLDE.....28 009,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées42 427,31 €
Recettes réalisées47 468,56 €
Résultat reporté-14 932,13 €
SOLDE-9 710,88 €

Le résultat final étant : 18 298,31€

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 : statuant sur l'exécution du Budget du port Technique de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget du port Technique 2013 dressé par le Receveur, est conforme au Compte Administratif 2013.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC